



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'OISE  
Arrondissement de SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Quorum = 15 Nombre de présents = 19 Nombre de pouvoirs = 5 Nombre de votants = 24		

Séance du 4 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre.....  
Le quatre décembre.....  
à vingt heures .....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°58

Date de convocation  
28 novembre 2024

Date affichage  
11 décembre 2024

**PRESENTS** : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme CARON V.,  
Mme CHANI Y., M. TSCHANHENZ R., Mme PALANIAYE D., M. BARBIER J-M., M.  
MARCHAL J-M., Mme DESMETZ C., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme WILLI F., Mme  
PENING B., M. HERBLOT D., M. BENGHOUI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E., M.  
RESSIAN F.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

M. AGOSTINI L. par Mme PALANIAYE D.  
M. GURDALA J-N. par Mme WILLI F.  
Mme HARDY A-L. par M. GOUJARD A.  
M. HENRIQUET S. par M. J-M. MARCHAL  
Mme WOLF A-S. par Mme B. PENING

**ABSENTS** :

M. ALBARET J-C., M. FACQ J-M., Mme DELEPIERE S.,  
Mme GAUTIER A., M. NADIM F.

**Secrétaire de séance** : Mme PALANIAYE D.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**OBJET : Ouverture des crédits 2025 pour l'investissement (25%) du Budget de la Commune**

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
VU l'instruction comptable M57,  
VU la délibération n°11 du 27 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 de la Ville de Lamorlaye,  
CONSIDERANT la présentation faite lors de la commission « Ressources et moyens généraux » du  
18 novembre 2024,

Afin de permettre la réalisation des investissements indispensables avant le vote du budget primitif 2025, prévu en mars 2025, il est proposé de permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget.

Il s'agit notamment d'assurer les investissements récurrents et non pas de nouveaux programmes.

**Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé de Madame Christine KLOECKNER, rapporteur,

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité** des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	BP 2024	25 %
20 Immobilisations incorporelles	1 515 965 €	378 991 €
204 Subventions d'Équipement Versées	466 097 €	116 524 €
21 Immobilisations corporelles	5 412 897 €	1 353 224 €
23 Immobilisations en cours	200 000 €	50 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 594 959 €</b>	<b>1 898 739 €</b>

- **INSCRIT** au budget 2025 de la commune l'ensemble des dépenses engagées par anticipation.

LE REGISTRE DÛMENT SIGNÉ,  
POUR COPIE CONFORME.

La secrétaire de séance

**Danielle PALANIAYE**




Le Maire,

**Nicolas MOULA**

